Schweizerischer Weinbauernverband (SWBV)
Federazione svizzera dei viticoltori (FSV)
Fédération suisse des vignerons (FSV)

NEWSLETTER

à tous les membres des sections

Newsletter décembre 2021

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité pour la Nouvelle Année

Table des matières

1. Formation professionnelle ... 1
1.1 Nouveaux diplômés CFC ... 1
1.2 Développement de la formation professionnelle initiale ... 6
1.3 Promotion de la formation ... 7
1.4 Formation professionnelle supérieure ... 7
2. Groupe parlementaire vitivinicole ... 9
3. Point de situation sur les dossiers politiques en cours ... 9
3.1 Initiatives populaires phytosanitaires ... 9
3.2 Axes stratégiques ... 10
3.3 Promotion ... 10
3.4 Viticulture suisse durable ... 10
3.5 Fonds du marché suisse des vins ... 11
3.6 Réserve climatique ... 12
3.7 Coupage millésimes ... 12
3.8 Contingents d'importation ... 12
3.9 Réglementation pour l'importation en douane ... 13
3.10 Délai de replantation des surfaces viticoles ... 13
4. VITISWISS ... 14
4.1 Commission technique Oeno ... 14
4.2 Index phytosanitaires ... 14
4.3 Filets dans les vignes ... 15
4.4 Plate-forme nationale pour le monitoring des résidus de produits phytosanitaires ... 15
4.5 Forum vitivinicole ... 15
5. SWISS WINE PROMOTION SA ... 17
5.1 Les vins suisses à Paris ... 17
5.2 Lausanne Great Wine Capitals - Un partenariat national avec Swiss Wine Promotion SA ... 17
6. Observatoire suisse du marché des vins (OSMV) ... 17
7. Programme de gestion viticole Reseau-lution (AGRIDEA) ... 18
8. Assemblée des délégués de la FSV, de VITISWISS et de l'IVVS. ... 20

1. Formation professionnelle

1.1 Nouveaux diplômés CFC

La Fédération suisse des vignerons tient à féliciter les viticultrices et viticulteurs qui ont obtenu leur CFC en 2021. Ses remerciements s'adressent également aux entreprises ayant formé ces jeunes professionnels. Ci-après la liste par ordre alphabétique des nouveaux diplômés.

Lauréat-e	Maître d'apprentissage	Ecole
Carron Florentin Marc **Chemin de la Comballe 40** **1926 Fully**	**Article 32**	Châteauneuf - Sion
Crittin Marc-Antoine **Rue de l'Eglise 9** **1955 St-Pierre-de-Clage**	**Cave Petite Vertue Sàrl** **Rue Chez Pottier 2** **1955 Chamoson**	Châteauneuf - Sion
Gabioud Pierre Jean **Rue des Viannes 17A** **1920 Martigny**	**Cave Florian Besse SA** **Route du Plan-Cerisier 11** **1921 Martigny-Croix**	Châteauneuf - Sion
Jacquod Aurélie **Rue du Vieux-Village 43** **1967 Bramois**	**Agroscope Changins-Wädenswil**	Châteauneuf - Sion
Mathier Noah Samuel **Waldmattenstrasse 20** **3952 Susten**	**Chappaz Marie-Thérèse** **Chemin de Liandise 39** **1926 Fully**	Châteauneuf - Sion
Seregni Elia **Via Al Grotti 9** **6707 Iragna**	**Azienda Agricola Belvedere** **Via Belvedere 1** **6863 Besazio**	Châteauneuf - Sion
Van der Poel Joep **Hauptplatz 5** **3953 Leuk Stadt**	**Formation formalisée**	Châteauneuf - Sion
Zufferey Jennifer **Rue du Vieux-Moulin 26** **1950 Sion**	**Formation formalisée**	
Berger Natacha **Route Principale 17** **2534 Orvin**	**Vanvlaenderen Yann- Caves du Château d'Auvernier Grosjean Thierry & Cie** **Place des Epancheurs 6** **2012 Auvernier NE**	Agrilogie Marcelin
Beutler Danka **Grand-Rue 8a** **2035 Corcelles NE**	**Vessaz Ch. – Cru de l'Hôpital** **Route du Lac 200** **1787 Môtier FR**	Agrilogie Marcelin

Lauréat-e	Maître d'apprentissage	Ecole
Bosseau Alix **Chemin de la Scierie 113** **74160 Feigeres France**	**Bosseau Bernard – Cave de Sézenove SA** **Vieux-Chemin-de-Bernex 86** **1233 Bernex GE**	Agrilogie Marcelin
Bozzini Gabriel **Riedmattweg 18** **2554 Meinisberg**	**Keller Boris – Vins Keller** **Route de Camp 3** **2028 Vaumarcus NE**	Agrilogie Marcelin
Buttet Julien **Route de Châtel 4** **1803 Chardonne**	**Jouniaux Caroline – Domaine du Château d'Eclépens** **Château d'En Haut 3** **1312 Eclépens**	Agrilogie Marcelin
Chanson Julie **Route de Bofflens 3** **1321 Arnex-sur-Orbe**	**Burgat Louis-Philippe** **Domaine de Chambleau** **2013 Milvignes NE**	Agrilogie Marcelin
Chervet Florian **Ruelle des Gerles 6** **1788 Praz (Vully)**	**Comby Yann-Sélection Comby Sarl** **Rue de Tzarreire 7** **1955 Chamoson VS**	Agrilogie Marcelin
Cruchon Yaëlle **Route de la Maladaz 2** **1112 Echichens**	**Cruchon Michel – Domaine Henri Cruchon** **Route du village 32** **1112 Echichens**	Agrilogie Marcelin
Duflon Louis **Route de Cully 51** **1091 Grandvaux**	**Duflon Bertrand – Domaine de Crétaz** **Route de Crétaz 7** **1091 Grandvaux**	Agrilogie Marcelin
Dutruy Siméon **Route d'Antagnes 59** **1867 Ollon VD**	**Schmid Wetli AG** **Tramstrasse 23** **9442 Berneck SG**	Agrilogie Marcelin
Frick Quentin **En Chenaux 1** **1426 Concise**	**Ville de Lausanne** **Place de la Riponne 10 / CP 6904** **1002 Lausanne**	Agrilogie Marcelin
Gouffon Romain **Route de Chaumont 28** **1786 Sugiez**	**Denis Mercier SA** **Crêt de Goubing 42** **3960 Sierre VS**	Agrilogie Marcelin

Lauréat-e	Maître d'apprentissage	Ecole
Läubli Grégoire **Chemin de Bertholier 10** **1283 Dardagny**	**Cave Stéphane Gros** **Chemin de Bertholier 10** **1283 Dardagny GE**	Agrilogie Marcelin
Meister Oriane **Route de Champvigny 29** **1242 Satigny**	**Domaine Miolan Sàrl** **Chemin des Princes 83** **1244 Choulex GE**	Agrilogie Marcelin
Niggli Johannes **Rütlistrasse 4** **3014 Bern**	**Paccot Laura – Vignes Dynamiques SA** **Route du Monastère 1** **1173 Féchy**	Agrilogie Marcelin
Ravey Noé **Rue du Coin 17** **1358 Valeyres-sous-Rances**	**Pilloud Gilles – Château de Crans** **Antoine saladin 8** **1299 Crans-près-Céligny**	Agrilogie Marcelin
Rime Jérémy **Rue des Fontaines 3** **1425 Onnens VD**	**Domaine de Montmollin SA** **Grand-Rue 3** **2012 Auvernier NE**	Agrilogie Marcelin
Rollier Jenny **Versvey 42** **1853 Yvorne**	**Dubois Salomon – Dubois Fils SA** **Route de la Corniche 34** **1098 Epesses**	Agrilogie Marcelin
RUCH Nicolas **Quai de l'Arabie 2** **1800 Vevey**	**Fonjallaz Pierre –Domaine Pierre Fonjallaz SA** **Route de Vevey 57** **1096 Cully**	Agrilogie Marcelin
Bernhard **Stutz 14** **7304 Maienfeld**	**Weingut** **Daniel & Monika Marugg** **Bovelweg 14** **7306 Fläsch**	Strickhof
Bieri Oliver **Stegmattweg 13** **3315 Kräiligen**	**Weingut zum Twannbach** **Kleintwann 25** **2513 Twann**	Strickhof
Blattner Olivia **Sur la fin 103** **2805 Soyhières**	**Tschäpperli Weine** **Im Tschäpperli 92** **4147 Aesch BL**	Strickhof

Lauréat-e	Maître d'apprentissage	Ecole
Bruns Matthias **Frauenfelderstrasse 25** **8570 Weinfelden**	**Weingut Wolfer** **Bründlerbergstrasse 15** **8570 Weinfelden** **+41 71 622 26 41**	Strickhof
Bucher Jasmin **Oberdorfweg 28** **5103 Möriken AG**	**Wehrli Weinbau AG** **Oberdorfstrasse 8** **5024 Küttigen**	Strickhof
Bütler Nick **Felsenburgstrasse 1** **8730 Uznach**	**Weingut Pircher** **Hinterer Stadtberg 1** **8193 Eglisau**	Strickhof
Clemen Yvonne **Unter dem Stock 18** **5105 Auenstein**	**Baumgartner Weinbau** **Dorfstrasse 37** **5306 Tegerfelden**	Strickhof
Constantin Joël **Pachienstrasse 19** **3970 Salgesch**	**Liesch Weine** **Fam. Ueli + Jürg Liesch** **Weingut Treib** **7208 Malans GR**	Strickhof
Diggelmann Tonia **Binzhaldenstrasse 9a** **8636 Wald ZH**	**Weinbauzentrum Wädenswil AG** **Schlossgasse 8** **8820 Wädenswil**	Strickhof
Donatsch Fadri **Törliweg 3** **7208 Malans GR**	**Meier Andreas & Co.** **Rebschulweg 2** **5303 Würenlingen**	Strickhof
Forster Nicolas **Thurbergstrasse 20** **8570 Weinfelden**	**Weingut Erich Meier** **Reblaubenstrasse 7** **8707 Uetikon am See**	Strickhof
Freund Jonas **Eichbüntenstrasse 9** **7324 Vilters**	**Weingut Davaz** **Porta Raetia 1** **7306 Fläsch**	Strickhof
Furer Severin **Gässli 4** **5603 Staufen**	**Fehr & Engeli Weinbau** **Hauptstrasse 7** **5028 Ueken**	Strickhof

Lauréat-e	Maître d'apprentissage	Ecole
Giger David **Säntisstrasse 7** **8153 Rümlang**	**HerterWein** **Ruchried 3** **8442 Hettlingen**	Strickhof
Heinzmann Adriano **Dorfstrasse 153** **3932 Visperterminen**	**Genossenschaft St. Jodern Kellerei** **Unterstalden 2** **3932 Visperterminen**	Strickhof
Komposch Samuel **Altdorfstrasse 49** **7430 Thusis**	**Weingut im Polnisch** **Oberdorf 29** **7306 Fläsch**	Strickhof
Schenk Friederike **Austrasse 1b** **5620 Bremgarten AG**	**Zweifel & Co. AG** **Weinkellerei** **Regensdorferstrasse 20** **8049 Zürich**	Strickhof
Schönenberger Léo **Süsenbergstrasse 11** **8400 Winterthur**	**Weingut Hausammann** **Iselisbergstrasse 40** **8524 Uesslingen**	Strickhof
Sonderegger Oliver **Im Bad 7** **9410 Heiden**	**Schwarzenbach Weinbau** **Seestrasse 867** **8706 Meilen**	Strickhof
Sutter Patric **Untere Holzstrasse 23** **5036 Oberentfelden**	**Forschungsanstalt für biologischen** **Landbau FiBL** **Ackerstrasse 113** **Postfach 219** **5070 Frick**	Strickhof
Walser Marco **Wanne 1609** **9056 Gais**	**Altstätter Reben und Wein AG** **Rorschacher Strasse 22** **9450 Altstätten SG**	Strickhof
Wetzel Roman Michael **Badstrasse 50** **5408 Ennetbaden**	**Weinbau Gerhard Wunderlin** **Oberdorf 8** **4314 Zeiningen**	Strickhof
Bianconi Sergej **Via Rotonda 10** **6647 Mergoscia**	**Chiappini SAGL** **Via Valmara 2** **6614 Brissago**	Mezzana

Lauréat-e	Maître d'apprentissage	Ecole
Gargantini Daniel Via ai Lung 38 6807 Taverne	**Stato del Canton Ticino**	Mezzana
Gregu Yan Via Pietro Bernasconi 8 6833 Vacallo	**Tenuta agricola Luigina SA Via Bruciata 2 6855 Stabio**	Mezzana
Nevano Fabio Via Camparlungo 5 6987 Caslano	**La Segrisola A Malcarne 6515 Gudo**	Mezzana
Paganini Mattia Via Zalende 140 7748 Campascio	**Tamborini Carlo Via Serta 6814 Lamone**	Mezzana
Rovetta Ryan Via A. Rinaldi 4 6864 Arzo	**Agriloro Sa Via Prella 14 6852 Genestrerio**	Mezzana
Willemse Enrico Via Boscherina 12 A 6883 Novazzano	**Article 32**	Mezzana

1.2 Développement de la formation professionnelle initiale

Pour rappel, lors de la dernière révision (2013), plusieurs questions avaient été laissées en suspens. Il avait été décidé de reprendre ces points avant la nouvelle période de révision pour se pencher correctement sur les problématiques soulignées. Un groupe d'accompagnement est formé en 2018 pour réviser la formation initiale de la branche. Celle-ci devrait être fonctionnelle, si tout va bien, à la rentrée 2024.

Pour rappel, les viticulteurs et cavistes proposaient de fusionner les deux CFC en un seul CFC en 4 ans. Pour garder une unité au sein du champ professionnel agricole, les métiers du vin étudient la possibilité d'un CFC obtenu après 3 ans de formation et possibilité d'une 4ème année avec orientation facultative. Le souhait étant que la formation en 4 ans soit la norme.

Deux ateliers ont déjà eu lieu en commun avec les cavistes pour définir les compétences opérationnelles et évaluer les synergies existantes entre les deux métiers. Ce groupe de travail est constitué de praticiens de la branche de la Suisse entière ainsi que des prestataires de formation et des responsables des cours interentreprises.

L'année prochaine sera consacrée à la rédaction des plans de formation et aux premières consultations.

Diverses questions restent ouvertes et l'objectif est d'y répondre au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Vous pouvez trouver des informations supplémentaires, comme le calendrier et des réponses aux questions fréquentes sur le site Agrijob.

1.3 Promotion de la formation

Promotion de la formation

Dans le cadre la commission « Marketing et Communication », Il est possible de rejoindre le canal instagram et facebook Paysans Suisses. L'idée est que des apprentis réalisent des petites vidéos et contenus pour promouvoir la formation et y expliquent pour quelles raisons ils ont choisi ce métier. En effet, la plateforme est suivie par de nombreuses personnes également hors du champ professionnel. Cette année, nous étions trop tard pour tenir le calendrier complet. Ainsi un essai est effectué avec une apprentie caviste. Celle-ci a effectué des premiers contenus à la mi-octobre au moment des vendanges. Ses publications ont été appréciées.

SwissSkills 2022

Les SwissSkills 2022 auront lieu du 7 au 11 novembre 2022. Les jours de concours pour les viticulteurs et les cavistes auront lieu le vendredi et le samedi. La remise des prix sera également le samedi. Le dimanche auront lieu les MySkills, orienté famille, avec de nombreuses démonstrations. Cette manifestation est une fabuleuse vitrine pour la profession. De nombreuses classes effectuent le déplacement. Pour ces élèves en recherche d'une carrière professionnelle, ces démonstrations peuvent déboucher sur une vocation future. Nous nous réjouissons d'avance de votre visite et de vos encouragements envers ces apprentis de talents.

1.4 Formation professionnelle supérieure

Cette année, la remise des diplômes des brevets-maîtrises du champ professionnel agricole a eu lieu le 19 novembre à Crissier. Six brevets de chef/cheffe d'exploitation viticole et une maîtrise de viticulteur ont été décernés.

Lauréate du brevet de viticulteur

Titre	Prénom	Nom	NP	Localité	Canton
Monsieur	Romain	CRAUSAZ	1180	Tartegnin	VD
Madame	Micaela	DA SILVA	1955	Némiaz (Chamoson)	VS
Madame	Line	DORSAZ	1926	Fully	VS
Monsieur	Aurélien	LOVY	1976	Aven	VS
Monsieur	Marc	PERNET	1195	Dully	VD
Monsieur	Martin	SUARDET	1853	Yvorne	VD

Lauréat de la maîtrise de viticulteur

Titre	Prénom	Nom	NP	Localité	Canton
Monsieur	Bruno	LUYET	1965	Savièse	VS

Figure 1: Les lauréats du brevet de viticulteur : Marc Pernet, Line Dorsaz, Romain Crausaz, Micaela Da Silva et Martin Suardet entourés du président de la direction d'examen des cultures spéciales, du président de l'ASRMPVV, Claude Baehler Vice-président d'AGORA. Manque sur la photo Aurélien Lovy et Bruno Luyet (maîtrise) – Crédit photo Agri

Parallèlement au brevet et la maîtrise, 8 lauréats du côté de Changins ont obtenu leur titre de technicien vitivinicole. La remise des diplômes a pu avoir lieu en présentiel le 9 décembre dernier.

Lauréats de l'ES de technicien vitivinicole

Titre	Prénom	Nom	Np	Localité	Canton
Monsieur	Matteo	BEUTLER	3436	Zollbruck	BE
Monsieur	Enea	CORTI	6932	Breganzona	TI
Monsieur	Paul	DE WATTEVILLE	1185	Mont-sur-Rolle	VD
Monsieur	François	FAVRE	3965	Chippis	VS
Madame	Céline	MINOD	1853	Yvorne	VD
Monsieur	Clément	ROUGE	1095	Lutry	VD
Madame	Claire	REMONDEULAZ	1908	Riddes	VS
Monsieur	Sébastien	VILLARD	1247	Anières	GE

Révision du plan d'étude cadre Technicien vitivinicole (PEC TVV)

La révision du plan d'étude cadre technicien vitivinicole arrive à bout touchant. Le plan d'étude cadre révisé a été envoyé en consultation externe le 15 septembre 2021 et le délai courrait jusqu'au 15 décembre 2021. Une séance est prévue en janvier pour analyser les commentaires reçus ; à la suite de quoi un rapport sera publié et le document modifié en conséquence. Une validation définitive du PEC aura lieu en avril lors d'un comité AAF puis il sera validé et publié par le SEFRI. Dans la foulée les écoles pourront faire reconnaître leur filière de formation.

2. Groupe parlementaire vitivinicole

Depuis 2003, notre branche possède un intergroupe parlementaire co-présidé par les conseillers nationaux F. Borloz, M. Romano, Th. Hurter et Ch. Clivaz. Celui-ci a pour but d'informer les parlementaires qui possèdent un intérêt pour notre secteur, sur les sujets importants touchant la vitiviniculture. Ce groupe se rencontre annuellement sous forme d'un apéritif dînatoire. Annulée en 2020 et 2021 pour raisons sanitaires liées au COVID, la rencontre du groupe parlementaire vitivinicole 2022 aura lieu 12 septembre 2022 à la Galerie des Alpes au Palais fédéral à Berne.

Parallèlement, un plus petit bureau actif de parlementaires a été créé afin de discuter plus en profondeur des sujets qui touchent le secteur vitivinicole et de consolider les liens avec les membres du groupe parlementaire. Une rencontre annuelle sera organisée.

3. Point de situation sur les dossiers politiques en cours

3.1 Initiatives populaires phytosanitaires

Le comité de la FSV a rejeté les initiatives « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » pour ne pas imposer un système de production. Celles-ci sont passées en votation le 13 juin 2021.

La Suisse a rejeté les deux initiatives phytos extrêmes à plus de 60%. La FSV salue le fait qu'aucun des deux objets n'ait rencontré de majorité et remercie les citoyennes et les citoyens suisses de leur confiance. Ce résultat montre que la population estime, à juste titre, que les mesures déjà mises en route, en particulier la nouvelle législation sur les pesticides, conduiront de toute façon à une amélioration de la pratique agricole, avec moins de protection des végétaux et moins de risques. La poursuite de l'optimisation est donc garantie.

La viticulture suisse est prête à faire avancer ce processus : elle souhaite évoluer dans le sens d'un système plus durable.

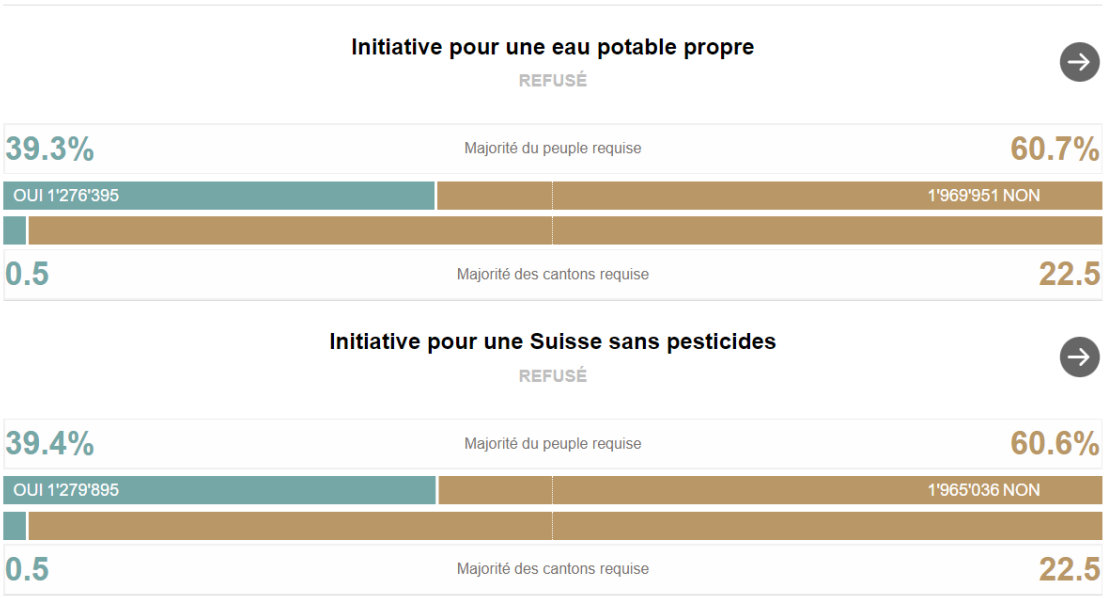

3.2 Axes stratégiques

Pour rappel, la FSV et l'IVVS travaillent sur une stratégie sur trois axes principaux :

- Renforcer la demande
- Augmenter l'offre
- Mesures de crise

Le travail en ce sens est consolidé par des liens constants avec les associations partenaires et les offices fédéraux.

3.3 Promotion

En 2021, les 6 régions ont cotisé CHF 1,241 mio pour la campagne de promotion de Swiss Wine Promotion SA SWP. Pour 2022, SWP estime pouvoir compter sur maximum CHF 1 mio d'encaissement. Cela est dû au fait que les cotisations sont liées aux kg encavés. Les petites vendanges impacteront de plein fouet les activités de SWP. Il s'agit de lisser les moyens à disposition pour les années à venir.

En novembre 2019, l'OFAG avait accepté d'accorder une aide supplémentaire à SWP d'un million afin de soutenir le développement au sein de la gastronomie et de la grande distribution. Depuis, SWP a effectué un grand travail dans la communication et la valorisation des vins suisses. Les premiers résultats de l'année 2020 ainsi que du premier semestre 2021 ont confirmé le sentiment de tous pour un intérêt aux vins suisses avec une progression importante dans les secteurs de la distribution et de la vente directe. Cf point 5

Les rencontres avec le Département et le Président de la Confédération ont eu lieu dans le but de trouver des moyens supplémentaires à l'intérieur du budget. Il est nécessaire que les aides octroyées par l'OFAG se maintiennent, voire progressent dans les années futures afin de permettre à SWP de continuer son travail de promotion. Sans un engagement conséquent de la Confédération dans les moyens mis à disposition de SWP, le combat face à la concurrence étrangère restera trop inégal.

3.4 Viticulture suisse durable

Le thème de la durabilité dans la production alimentaire est de plus en plus important. Dans le cas du vin également, les consommateurs s'interrogent de plus en plus, non seulement sur les aspects de qualité sensorielle mais aussi sur le mode de production. VITISWISS s'engage depuis longtemps en faveur d'une vitiviniculture durable en Suisse. Parallèlement, il existe actuellement divers projets et initiatives portant sur l'évolution des aspects de la viticulture durable.

Afin de discuter de la manière dont il est possible de façonner l'avenir autour d'un « vin suisse durable » et d'utiliser les synergies entre les activités actuelles, l'IVVS, la FSV et VITISWISS ont organisé un atelier « Vin suisse durable » le 27 août 2021. Celui-ci a montré qu'il était souhaité qu'un projet national de nouvelle norme de durabilité pour la viticulture soit développé sous l'égide de la branche viticole suisse. Un groupe de travail a été mis sur pied.

Le label Vinatura de VITISWISS offre beaucoup de bonnes approches, mais le catalogue des exigences est difficile à communiquer. Si les PER constituent la base, une nouvelle norme doit clairement se situer à un niveau supérieur tout en pouvant être mise en œuvre avec un effort raisonnable. Il est primordial que les nouvelles exigences soient aisément communicables et compréhensibles. Dans ce but, le catalogue des exigences devra être clairement structuré et contrôlable et couvrir tant la viticulture que la cave. Les travaux préliminaires des projets en cours (IP Suisse, Viticulture verte, ViSo), qui visent tous plus ou moins le même objectif doivent pouvoir être intégrés dans la nouvelle norme nationale.

Objectif : lancer un projet national pour une norme nationale facile à communiquer et permettant une large participation.

Un projet OQuaDu (ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) sera déposé dans les semaines à venir auprès de l'OFAG.

3.5 Fonds du marché suisse des vins

En 2020, l'ASCV a lancé l'idée de (re-)créer un fonds du marché suisse des vins afin de donner de l'autonomie à la branche et d'offrir un soutien à la production indigène.

Au printemps 2021, l'ASCV a formellement invité la branche à rejoindre le groupe de travail afin de poursuivre les travaux et de faire de ce projet ASCV un projet commun.

Bien que cette idée ne soit pas encore au stade de projet, il est important de suivre le dossier pour en faire un projet. Avant toute chose, il s'agissait d'avoir une étude juridique et économique qui démontre la faisabilité d'un tel projet, fait par un organisme extérieur et neutre. Cette étude est en cours et la finalité de ce rapport doit présenter une base sur laquelle permettre ensuite, dans un deuxième temps développer un concept.

3.6 Réserve climatique

La situation actuelle conduit à des pertes de parts de marché pour les vins suisses lors de faibles récoltes, ce qui tend le marché et accentue la pression à la baisse des prix. Ces parts de marché sont ensuite difficiles à récupérer. La réserve climatique est donc primordiale pour lisser l'offre. Il s'agit d'une vue à long terme pour l'avenir de la branche.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion du Président de la FSV F. Borloz 20.3357, réponse que F. Borloz a refusée. La FSV a ainsi intensifié ses travaux en mettant sur pied un groupe de travail dans le but d'approfondir les discussions sur la réserve climatique et de définir les détails de mise en œuvre de cet outil au niveau national.

Sur la base de ces inputs, l'OSMV a retravaillé et précisé le projet de mise en œuvre. Lors des derniers échanges avec le DEFR, l'OFAG s'est montré ouvert à la discussion et semble comprendre la nécessité politique de travailler sur ce dossier, a affirmé son accord mais également confirmé qu'il fallait passer par une modification légale.

Parallèlement, la possibilité de mettre en place l'outil facultatif de la vendange en vert a également été thématisé. Le DEFR n'a pas donné de réponse à ce stade. L'idée était de disposer d'un outil qui aurait pu être mis en place par les cantons de manière facultative, à titre de mesures pompiers. Le but est d'étoffer le catalogue de mesures de crise. Le dossier est mis entre parenthèse pour l'instant.

3.7 Coupage millésimes

Dans le cas où une mise en place rapide de la réserve climatique n'était pas possible, la FSV et l'IVVS ont demandé en 2020 d'autoriser en mesure transitoire, le coupage des vins AOC de 15% de millésime antérieur à 25%.

Voici la réponse de l'OFAG pour rappel: *« L'indication du millésime d'un vin lors de sa mise en commerce est volontaire. En cas d'indication du millésime sur l'étiquette d'un vin, le vin doit être issu à 85 % au moins de raisins récoltés dans l'année mentionnée. Cette disposition est fixée à l'art. 75 de l'ordonnance du DFI sur les boissons (RS 817.022.12). Elle s'applique aux vins suisses (à l'exception des vins de table) et étrangers commercialisés en Suisse. L'indication du millésime doit correspondre au véritable millésime afin de renseigner correctement le consommateur. La norme internationale fixée à 85 % introduit une flexibilité qui a été reprise dans le droit suisse. Une augmentation du pourcentage maximal d'assemblage de millésimes pour les vins suisses s'écarterait de cette norme. Elle pourrait mettre en question la reconnaissance d'équivalence des législations concernant les produits viti-vinicoles de l'UE et de la Suisse fixée dans l'annexe 7 de l'Accord relatif aux échanges de produits agricole et entrainer des difficultés pour l'exportation de vins suisses. Elle risquerait également d'entrainer une perte de confiance des consommateurs dans les vins suisses. »*

3.8 Contingents d'importation

La concurrence pèse très lourd sur la viticulture suisse. La FSV et l'IVVS ont étudié en détail la possibilité d'une modification du système des contingents tarifaires dans le cadre de l'Art. 22 de la loi sur l'agriculture LAgr, proposée par l'ASVEI. L'Union suisse des paysans est un partenaire de choix dans ce dossier. Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées dans ce sens. Un travail politique actif est mené par le président, le comité et le secrétariat en ce sens pour obtenir un signal positif et une majorité au Parlement.

De nombreux échanges avec les parlementaires, les membres des comités de l'IVVS, de la FSV et de l'ASVEI, l'OFAG et l'USP ont eu lieu. Un document de travail a été fourni par l'USP. Une liste de questions sur la suite des travaux en vitiviniculture a également été envoyée à l'OFAG.

La FSV, en collaboration avec l'IVVS, travaille d'arrache-pied pour faire avancer ce dossier et a fait un travail de fond pour sensibiliser les parlementaires en vue de déposer une motion de commission présentant une alternative capable de rallier une majorité.

La FSV et l'IVVS ont procédé à une analyse de toutes les options sur les plans de la faisabilité et de l'efficacité. En raison des accords avec l'OMC, des modifications aux tarifs douaniers et aux contingents tels que proposées par l'initiative déposée par le canton de Genève s'avèrent irréalistes. Par contre, l'adaptation de la gestion des contingents s'avère prometteuse. La motion Maret 20.3411 ainsi que la motion Roduit 20.3436, demandent que le système actuel du « premier arrivé, premier servi » soit remplacé par l'attribution de contingents en fonction de la prestation en faveur de la production suisse. Ce système permet d'assurer les parts de marché à long terme. Or, les commerçants uniquement spécialisés dans l'import seraient exclus. Pour cette raison, la FSV, en accord avec l'IVVS, a proposé de mettre aux enchères une faible partie des contingents et ainsi de ne pas discriminer ces importateurs. Cette approche permettrait de garantir à long terme les parts de marché suisses. Il s'agit en aucun cas d'empêcher les importations, mais d'adapter le système d'attribution des quotas d'importation. Une motion de commission avait été déposée dans ce sens au Conseil des Etats. Celle-ci n'est pas passée de justesse. Comme annoncé, le travail parlementaire de la branche a porté ses fruits. L'exercice a pu être réitéré grâce au CN B. Roduit qui a déposé une iv pa 21.461 au Conseil national, qui reprend les idées de la motion de commission.

Parallèlement les études en ce qui concerne les limitations contingentaires et l'intégration des mousseux sont en cours.

3.9 Réglementation pour l'importation en douane

Le président de l'IVVS M. Romano a eu des contacts directs avec la direction générale des douanes. Suite à cela, il a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral d'évaluer le trafic de vin dans son ensemble pour le réduire de manière significative et d'examiner l'efficacité de la mise en œuvre de la législation. Il analysera dans un rapport les données disponibles en lien avec l'importation illégale de vin par les milieux du crime organisé ou par des individus isolés. Ce rapport évaluera le cadre légal en vigueur par rapport à son efficacité; au besoin, les sanctions seront renforcées et les franchises adaptées. Il présentera et évaluera également les mesures prises par les autorités chargées de surveiller et de réprimer ce phénomène par rapport à leur efficacité et aux améliorations possibles.

3.10 Délai de replantation des surfaces viticoles

Sur proposition de W. Cretegny et de l'IVVS, F. Borloz a déposé une motion 21.4157 « Délai de replantation des surfaces viticoles: accorder une flexibilité aux vignerons » (M. Romano a déposé le même texte Motion 21.4210):

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'al. 1 let. a de l'art. 3 ainsi que l'al. 2 de l'art. 5 de l'Ordonnance sur le vin 916.140. Le délai de dix ans pour la reconstitution des surfaces viticoles devrait être biffé.

La suppression de l'exigence de replanter dans le délai de dix ans n'a pas d'impact négatif sur la qualité du vignoble et accorde la flexibilité nécessaire aux vignerons dans des périodes économiques difficiles.

Les articles de l'ordonnance mentionnés, définissent un délai de dix ans pour la reconstitution des surfaces viticoles si celles-ci ont été arrachées. Si l'exploitation d'une surface viticole est interrompue durant plus de dix ans, l'autorisation n'est plus valable et la parcelle viticole sort donc du cadastre

viticole. Cette problématique qui n'inquiétait guère dans le passé pourrait devenir saillante ces prochaines années si les récoltes mauvaises ou non rentables se succèdent. Le vigneron peut être tenté ou conduit à arracher ses vignes s'il ne parvient plus à couvrir le coût du travail et les frais d'entretien minimum exigé par la loi. La raison actuelle de l'arrachage de la vigne est économique à cause des difficultés d'écoulement. Ce type de situation se pose déjà à l'heure actuelle. Celui qui arrache en se gardant la possibilité de replanter ne demande pas de subvention et ne bénéficie donc pas d'une prime à l'arrachage définitif. Il doit donc pouvoir replanter quand bon lui semble, car l'exposition du terrain, sa qualité et sa fertilité agricole ne changent pas.

L'exigence actuelle est particulièrement problématique pour les vignerons fermiers (fermage). Travaillant à la tâche pour le compte d'un propriétaire viticole et rétribués selon les travaux effectués,

le risque existe que le propriétaire ne lui donne pas le droit d'arracher s'il ne garantit pas de replanter dans le délai de peur de perdre ce droit. Il s'agit donc de faire tomber ce seuil, comme c'est le cas dans l'Union européenne.

F. Borloz et M. Romano ont longuement thématisé cela avec le DEFR. Celui-ci ne voit pas de raison de faire cela mais reconnait qu'un peu de simplification ne ferait pas de mal.

Le Conseil fédéral a cependant proposé de rejeter la motion. Celle-ci doit encore être traité par les chambres fédérales.

4. VITISWISS

4.1 Commission technique Oeno

Dorian Pajic est le nouveau président de la CT oeno de VITISWISS et remplace Christophe Ormond. Il est ingénieur œnologue au Domaine des Trois Etoiles. Les thèmes tels que la définition des résidus et les traces dans les vins, l'empreinte carbone, les effluents de cave, les déchets de flottation seront abordés dans le cadre de cette commission. Les personnes intéressées à s'investir dans cette commission et à mettre à disposition leurs compétences sont les bienvenues.
VITISWISS remercie Dorian Pajic pour son engagement.

4.2 Index phytosanitaires

Les PPh autorisés figurent dans un index des produits phytosanitaires. Cet index comprend des indications sur l'utilisation prévue, les restrictions d'application, le dosage, les indications relatives aux dangers et les charges liées à l'utilisation ; il est librement consultable à l'adresse : https://www.psm.admin.ch.

L'Office fédéral compétent en la matière a décidé de supprimer définitivement le Mimic de l'index 2022 et prévoit la disparition du Prodigy à moyen terme.

4.3 Filets dans les vignes

VITISWISS s'est engagée vis-à-vis des organisations de protection des animaux à servir de porte d'entrée pour les particuliers qui souhaiteraient annoncer des poses incorrectes ou des captures d'oiseaux dans des installations mal posées. VITISWISS est chargé de relayer ensuite ces informations auprès des instances cantonales responsables du suivi. Cette manière de procéder permet d'obtenir un suivi statistique des cas et d'identifier les secteurs à problèmes récurrents et d'intervenir de manière plus ciblée le cas échéant.

4.4 Plate-forme nationale pour le monitoring des résidus de produits phytosanitaires

VITISWISS vous rappelle que toute exploitation qui souhaite faire analyser ses vins peut les soumettre à tout moment à la station viticole cantonale de Neuchâtel qui joue le rôle de relais logistique.

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur le lien ci-après Plate-forme résidus de produits phytosanitaires.

4.5 Forum vitivinicole

(Article du 19 novembre 2021 dans le journal Agri, Pierre-André Cordonier)
Des pistes pour gérer les sols viticoles sans utiliser d'herbicides de synthèse.
L'enherbement temporaire ou permanent de l'interrang permet de réduire, voire de supprimer le recours à des herbicides. Sous le rang, la problématique est plus délicate.
La gestion des sols en viticulture sans herbicides de synthèse était le thème choisi pour le Forum vitivinicole de novembre 2020. La crise sanitaire a forcé les organisateurs à repousser le rendez-vous d'une année. Le forum a finalement eu lieu ce 16 novembre à Berne sur le même thème. Dans la perspective des votations sur les initiatives phytos du 13 juin 2021, Agri avait toutefois décidé de développer le sujet en février avec une partie des intervenants prévus dans le cadre de ce forum (lire l'*Agri* du 19 février 2021 en page 3). Voici quelques rappels ou compléments.
Les herbicides ont simplifié la gestion des vignes et permis de généraliser des itinéraires techniques. Renoncer à ce moyen implique au contraire de réfléchir au niveau de la parcelle et de prendre en compte l'ensemble des facteurs pédoclimatiques qui l'influencent. Les avantages et les risques de l'enherbement sont connus, nous n'y reviendrons pas.

Dans l'interrang, les enherbements temporaires ont fait l'objet d'un intérêt croissant ces derniers temps. Leurs avantages résident notamment dans la possibilité de réduire les risques de concurrence avec la vigne du fait qu'ils sont détruits ou réduits au printemps et de permettre, après cette destruction, la création d'un mulch qui remplit diverses fonctions utiles au sol et à la vigne. La fauche ou le passage d'un rouleau seront privilégiés pour réduire cette végétation. Le broyage puis l'enfouissement n'ont guère de sens car ils laissent le sol nu. Le recours à des herbicides naturels (défanage) n'est pas forcément une solution de remplacement des herbicides classique. Ils ont de gros points faibles, notamment leur faible efficacité et leur coût élevé. Le vigneron peut opter pour un enherbement naturel (couvert permanent) ou le semis d'un mélange de différentes variétés. La deuxième option permettra une meilleure maîtrise du type de couvert végétal, y compris sur les talus.

Plantes allélopathiques

La recherche a fait de gros efforts pour sélectionner des plantes allélopathiques permettant de couvrir le sol sans concurrencer la vigne, grâce à des espèces peu prolifiques, aux propriétés allélopathiques régulières qui "dissuadent" les autres plantes de s'installer. Les recherches effectuées dans le cadre du projet NoGlyphos ont permis d'élaborer un mélange efficace. Le prix est toutefois encore élevé. Dans les vignobles en terrasse, il faut disposer de machines de semis suffisamment compactes et les solutions maison sont souvent la règle.
Dans la gestion de ces surfaces avec couvert végétal permanent, les recherches ont mis en avant comme

pratiques favorables le renouvellement tous les 3 à 4 ans, pas plus de 2 à 3 tontes par année et le recours à des machines légères. Ici aussi la fauche et le rouleau sont à privilégier. La date de la fauche joue également un rôle important dans la gestion de l'herbe en influençant notamment certaines espèces au détriment d'autres.

Un travail du sol appuyé (bêchage, hersage) en revanche va déstructurer ce dernier, diminuer sa fertilité et augmenter le risque d'érosion. En conditions trop humides, ces pratiques ont tendances à tasser les sols.

Sous le rang, outre un enherbement maîtrisé, les fabricants proposent toute une palette de solutions. Les outils sans effacement, simples, rapides, efficaces, peu coûteux et moins lourds, sont à privilégier. Il s'agira d'éviter autant que possible les risques de blessures aux ceps. Les désherbages thermiques, électrique, avec de l'eau à haute pression sont des solutions avec de lourds inconvénients ou des effets encore inconnus.

D'autres leviers sont à l'étude pour favoriser l'enherbement, comme les essais dans le canton de Vaud sur des porte-greffes exotiques plus résistants à la sécheresse (lire l'*Agri* du 13 août 2021 en page 21). Il reste évidemment à mesurer les effets sur la qualité des raisins et des vins. Les analyses se poursuivent à Agroscope. A noter l'importance du système racinaire du cep dans les premiers centimètres du sol pour la disponibilité des éléments minéraux, ceux-ci étant déterminants pour la qualité et la typicité des vins.

Des mesures coûteuses

L'autre grande question qui a animé les discussions à la fin du forum concerne les coûts de ces mesures. Sur vignes en terrasses non mécanisables, les charges sont dissuasives, sauf à vendre ses bouteilles à des prix dépassant de loin ce que le consommateur est prêt à payer. Selon une estimation d'Agridea, l'enherbement de l'interligne avec herbicide sous le cavaillon coûte presque le double dans un vignoble avec mécanisation légère que dans un vignoble mécanisé au tracteur. Les vignerons qui se lancent dans ces itinéraires se renseigneront sur les contributions fédérales et cantonales.

Quant aux recherches et essais, ils se poursuivent au sein de divers programmes réunissant plusieurs institutions telles qu'Agroscope, le FiBL, l'Hepia à Genève et les services cantonaux.

5. SWISS WINE PROMOTION SA

5.1 Les vins suisses à Paris

En marge de l'opération « Noël au Sommet » au BHV Marais à Paris, l'Ambassade de Suisse en France et Swiss Wine Promotion (SWP) se sont associés pour valoriser le terroir viticole suisse lors d'une Masterclass avec Paolo Basso, Meilleur Sommelier du Monde 2013. Puis, s'en est suivie d'une dégustation de plus de 38 références dont une sélection de la Mémoire des vins suisses au sein de l'Ambassade de Suisse en France le lundi 13 décembre 2021. Cette journée a réuni des professionnels de la branche viticole, média et invités spéciaux.

Cet événement a permis à SWP et l'Ambassade de Suisse en France de renforcer leur excellente collaboration, de faire découvrir les vins suisses à des professionnels de la branche et de faire rayonner la diversité du terroir vitivinicole helvétique dans l'Hexagone.

5.2 Lausanne Great Wine Capitals - Un partenariat national avec Swiss Wine Promotion SA

En accord avec la Ville de Lausanne et l'association Vaud Œnotourisme, la gestion des activités de Lausanne Great Wine Capitals sera confiée à Swiss Wine Promotion (SWP) pour une représentation étendue de l'ensemble du vignoble helvétique. Une convention de partenariat a été signée à cette fin lors de la 219e Mise aux enchères des Vins de Lausanne.

Afin de renforcer la position de Lausanne Great Wine Capitals, développer ses activités de réseau et son évolution à un échelon national, une nouvelle collaboration a été négociée entre la Ville de Lausanne et la direction de SWP au 1er janvier 2022 et pour une durée de trois ans. Au travers de cette nouvelle convention de partenariat, la Ville de Lausanne et SWP souhaitent que l'ensemble du vignoble helvétique puisse bénéficier des opportunités offertes par ce réseau international et développer la notoriété de la Suisse vitivinicole à l'étranger.

6. Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

Rapport d'activités

En 2021, une étude portant sur les canaux de distribution des vins suisses a été réalisée grâce à la participation de nombreux vignerons-encaveurs par le biais d'un sondage. Cette étude spécifique a été remise à Swiss Wine Promotion (SWP), à l'Interprofession de la Vigne et des Vins Suisses (IVVS), ainsi qu'aux interprofessions régionales. Un résumé régional a été envoyé aux 1'500 producteurs-encaveurs de vin suisse. Cette étude a vocation à être répétée à intervalles réguliers pour mesurer l'évolution des différents canaux de distribution. L'OSMV remercie chaleureusement tous les participants et espère pouvoir encore augmenter le taux de participation lors des prochains sondages.

L'OSMV a également réalisé un rapport commandé par SWP sur les données du panel Nielsen du 1er semestre 2021 (en supplément du mandat de base, co-financé par l'IVVS et l'OFAG). Un autre rapport a été remis à la CIVV (Communauté interprofessionnelle du vin

vaudois) – OVV (Office des Vins Vaudois) avec une analyse des données du panel Nielsen et de la Mercuriale des vins vaudois sur le 1er semestre 2021.

Dans le cadre du mandat qui lie l'Etat de Vaud à l'OSMV jusqu'en 2023, la partie portant sur la simulation d'une réserve climatique a été réalisée. Un article sur ce sujet a été publié dans l'AMTRA le 6 décembre (Mondoux, A. et al. (2021). La Réserve climatique : un outil pour optimiser la commercialisation du vin. *Edition de la Revue suisse du viticulture, arboriculture, horticulture. 53*(6). 294-301).

A suivre en 2022

En 2022, l'OSMV publiera son rapport sur le marché suisse des vins en collaboration avec l'*Année viticole* de l'OFAG et réalisera une Etude spécifique dont le thème reste à définir, dans le cadre de son mandat de base.

Les rapports sur le marché suisse des vins vaudois et valaisans (commandés par les Interprofessions), la suite du mandat avec l'Etat de Vaud sont les mandats supplémentaires qui, pour l'heure, occuperont l'OSMV en 2022. Naturellement, l'OSMV reste disponible pour toutes demandes additionnelles.

L'OSMV se tient toujours à disposition de la branche pour la réalisation de prestations ou mandats complémentaires. En restant à disposition pour tout complément d'information, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et remercions tous les partenaires de l'OSMV.

Pour l'équipe de l'OSMV,

Alexandre Mondoux

7. Programme de gestion viticole Reseau-lution (AGRIDEA)

Planifiez vos cultures | Suivez leur évolution | Evaluez leur potentiel économique | Prenez des décisions fiables | Utilisez vos données pour faciliter votre saisie des PER et SwissGAP.

Reseau-lution est un logiciel en ligne comprenant un registre des parcelles et un outil de planification. Simple et clair, il sera votre fidèle allié pour garder un œil attentif sur la bonne marche technique et économique de votre exploitation viticole, arboricole ou de petits fruits.

La nouvelle version est disponible en français et allemand. Elle est développée et maintenue par AGRIDEA qui collabore étroitement avec les productrices et producteurs pour répondre au mieux aux besoins de l'agriculture suisse.

Valorisez vos données et prenez vos décisions !

Evaluez vos dépenses ou rendements sur l'année culturale complète | Triez selon le plus pertinent (parcelle, culture ou quartier variétal).

Gagnez en efficacité

Enregistrez rapidement vos interventions récurrentes | Créez des groupes de parcelles ou de cultures | Sélectionnez uniquement les types d'interventions qui vous intéressent | Utilisez des données à jour pour vos saisies PER et SwissGAP.

Evaluez les coûts de production complets pour différents petits fruits et méthodes culturales | Comparer vos calculs par rapport aux variantes standard proposées | Estimez les coûts unitaires, les frais généraux, le revenu du travail et bien d'autres | Rassurez- vous sur vos futurs investissements dans de nouvelles cultures ou méthodes de culture.

Testez Reseau-lution sans plus attendre ! 30 jours gratuits, sans engagement et sans obligation d'achat !

reseau-lution.agridea.ch

8. Assemblée des délégués de la FSV, de VITISWISS et de l'IVVS.

En 2022, la FSV et VITISWISS tiendront leurs assises à Berne le mercredi 18 mai.

L'Assemblée générale de l'IVVS se tiendra quant à elle le 9 juin 2022 à 15h30 à Landquart.